

TICKETS SPORTS

VACANCES PÂQUES 2026

POUR LES 10-16 ANS

TRANSPORT ASSURE TOUS LES JOURS



CONTACT :



OCSPAC@GMAIL.COM



OCSPAC



WWW.OCSPAC.COM



OCSPAC PAYS D'AUBIGNE



06.01.36.16.55




Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

VALORISER

PARTAGER

Val d'Ille
Aubigné


Chevaigné

TICKETS SPORTS 10/16 ANS

Mode d'emploi

1/ Réservation uniquement par téléphone au **06 01 36 16 55** ou par mail **ocspac@gmail.com** du lundi au vendredi.

2/ Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à:
OCSPAC-BP 25054- 35250 Saint Aubin d'Aubigné

3/ Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement.

4/ Les horaires de ramassage en car seront disponibles dans toutes les mairies et sur le site de l'OCSPAC le vendredi matin au plus tard.

Clôture des inscriptions le Mercredi 8 Avril 2026

Au delà cette date, nous n'assurons pas le transport si votre commune n'est pas desservie préalablement.



Tenue sportive obligatoire pour toutes les journées !



Fournir le pique nique du midi



Partie à découper et à retourner **obligatoirement** avec le règlement par chèque à l'ordre de l'OCSPAC.

Je soussigné(e) M./Mmecommune de

Téléphone Tel en cas d'urgence

inscrit ma fille/mon fils date de naissance

aux activités suivantes:

- | | | | |
|--------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Char à voile 13/04 | <input type="checkbox"/> | Accrobranche 20/04 |
| <input type="checkbox"/> | Football 14/04 | <input type="checkbox"/> | Koh lanpaques 21/04 |
| <input type="checkbox"/> | Kayak/CO 15/04 | <input type="checkbox"/> | Badminton/Pickleball 22/04 |
| <input type="checkbox"/> | Paintball 16/02 | <input type="checkbox"/> | Jeux en forêt 23/04 |
| <input type="checkbox"/> | Escalade 17/04 | | |

Je verse la somme de € (Chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature :

Mail:.....

PROGRAMME PAQUES 2026



CHAR À VOILE (36 PLACES) - CHERRUEIX

Cherrueix: Jeux de plage matin et char à voile l'après-midi (Apporter des gants et prévoir un manteau)

18.50 €

13/04



FOOTBALL (48 PLACES) CHEVAIGNE

Terrain synthétique de Chevaigné
Ateliers + tournoi

10.50 €

14/04

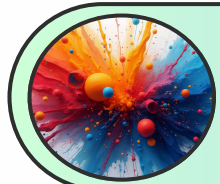


KAYAK/COURSE D'ORIENTATION (24 PLACES)

Base de Haute Vilaine Vitré
Amener un change/Chaussure fermées Obligatoires et
Fournir le test passe nautique ou 25m avec immersions

18.50 €

15/04



PAINTBALL RGAMES (48 PLACES) DINGÉ

Défis de précisions le matin Dingé
Paintball l'après midi (Prévoir des vêtements qui ne craignent rien et un change)

18.50 €

16/02



ESCALADE MONT DOL (24 PLACES)

Mont dol toute la journée

18.50 €

17/04



ACCROBRANCHE (48 PLACES) RENNES

Parc des Gayeulles toute la journée

18.50 €

20/04



KOH LANPAQUES (36 PLACES) SENS DE BRETAGNE

Les défis des chasseurs d'oeufs La grande chasse, parcours de l'aventurier, l'énigme du lapin, les poteaux ...

13.20 €

21/04



BADMINTON/PICKLEBALL (36 PLACES)

Saint Aubin d'Aubigné toute la journée

13.20 €

22/04



JEUX EN FÔRET ROCHERS DU BLAIREAU (32 PLACES)

Fôret de Gahard toute la journée

- Passage des rochers version bloc
- jeux traditionnels en forêt

10.20 €

23/04

PAS DE TICKETS SPORTS LE VENDREDI 24 AVRIL

REGLEMENT DES TICKETS SPORTS

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sport et animations diverses de l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités.

Tout participant aux « tickets sport » et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée.

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

Les absences donneront lieu à un remboursement **uniquement sur présentation d'un certificat médical.**

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Transport

Le transport des inscrits est assuré par un car selon un trajet et des horaires affichés dans les mairies.

En cas d'inscription tardive ou hors délais, le transport est la charge des parents.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter du ramassage sur son lieu de départ et jusqu'à son retour sur ce même lieu. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances. Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

Activités nautiques

Lorsque vous inscrivez votre enfant à une activité nautique (piscine, voile, canoé...), vous reconnaissez implicitement que votre enfant **sait nager** et donc apte à la pratique de l'animation choisie